



**Rapport annuel
2018**

Contenu

Rapport annuel du président 2018	1
Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2018	2
Dicastère assurances	10
Sinistres 2018	12
Statistique des sinistres	13
Sécurité et prévention	14
Comptes annuels 2018	16
Annexe aux comptes annuels	18
Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan	19
Rapport de l'organe de révision	20
Comité	21
Direction administrative	22
Organisation USS Assurances	24





Rapport annuel du président 2018

Rudolf Vonlanthen

Une année bien remplie est derrière nous. En plus des travaux administratifs usuels, nous avons été occupés par l'introduction de l'assurance complémentaire en matière de protection juridique complétant ainsi nos offres en matière d'assurance casco pour le matériel. Nous avons ensuite recherché un partenaire afin d'assurer le transport et les valeurs suite à la vente de la «Nationale». Un accord a été trouvé avec la compagnie TSM. Celle-ci couvre nos besoins. En parallèle, l'évolution de la législation sur les armes de l'UE était suivie de près.

- L'assurance complémentaire (prime annuelle de CHF 130.00 et combinée à CHF 155.00) en matière de protection juridique élargie couvre le droit aux prétentions civiles et aux demandes d'indemnités lors de dommages aux choses et aux personnes non prévues par le Droit de voisinage : litiges dus au bruit lors de manifestations de la société envers les voisins ou la commune ainsi que du Droit d'acquisition d'armes ainsi que séquestration d'armes: couverture en cas de refus d'obtention de permis d'achat d'armes ou de séquestration des armes par motif de non-respect de la loi sur les armes. Cette assurance prendra encore plus de signification en cas d'application des directives sur les armes de l'UE.
- Une extension de l'assurance casco matériel a été réalisée avec notre partenaire, La Bâloise. Les drapeaux et appareils de sport peuvent être assurés contre le vol, les dommages et la perte ainsi que pour le transport via notre Homepage, pour une somme maximale de CHF 30'000.00.

Vous le constatez, notre assurance est innovante, elle connaît les besoins des tireuses et tireurs et des sociétés. Toutes ces innovations vont dans le sens des besoins et de la stratégie que nous nous sommes fixé jusqu'en 2020.

Grâce à notre politique financière adéquate, nous pouvons compter sur un bon résultat financier. Nous remarquons aussi que le nombre des sinistres est historiquement faible. Nos nombreuses actions en matière de prévention et de sécurité portent leurs fruits «en or».

La sécurité avant tout!

Dès le 19 mai 2019, nous devons, tireuses et tireurs, défendre nos droits par les urnes. L'UE a déclaré nos fusils d'assaut 57 et 90 comme armes interdites. Le Conseil fédéral en a pris acte et s'est agenouillé devant le diktat de l'UE. Le peuple suisse sera donc à nouveau appelé à faire les corrections nécessaires afin de maintenir nos traditions et de valoriser notre activité de tir hors du service.

Pour terminer, j'aimerais remercier toutes les personnes qui nous ont aidés. J'adresse un merci tout spécial à mes camarades du comité directeur et à ceux du comité administratif qui, sous la direction de Hans Rudolf Liechti, font du travail de qualité. Pour leur excellente collaboration, j'adresse aussi mes remerciements à la FST et aux OFT.

Je vous souhaite, pour 2019, une bonne santé, une saison de tir sans accidents et un

«Gut Schuss»!

Rudolf Vonlanthen
Président USS Assurances

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2018

Date: Vendredi, 27 avril 2018
Lieu: Centre de sport de Zuchwil
Heure: 17.00 Heures

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue, constitution, élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2017 à Lugano
Proposition: acceptation du procès-verbal
3. Rapport annuel 2017
Proposition: acceptation du rapport annuel
4. Présentation des comptes 2017 et attribution du bénéfice 2017 selon proposition
Les comptes de détails 2017 établis selon Swiss GAAP FER, peuvent être consultés auprès du directeur administratif Hans Rudolf Liechti
 - a) Rapport de l'organe de contrôle
 - b) Acceptation des comptes et attribution du bénéfice au bilan 2017
Proposition: acceptation des comptes annuels avec un bénéfice de CHF 185'732.61, inclus report de l'année précédente.
Attribution du bénéfice selon proposition se trouvant dans le rapport annuel
5. Décharge au comité directeur
Proposition: donner décharge
6. Election
- 6.1. Election de l'organe de révision pour une année
Proposition: Balmer-Etienne AG, Lucerne
7. Honorariat
8. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS Assurances salue les participants à cette 130^{ème} Assemblée des délégués ordinaire et donne de quelques informations organisationnelles.

Monsieur Heinz Hammer, Président de l'Association cantonale soleuroise sportive de tir apporte son salut aux délégués.

Pensées personnelles du Président de l'USS Assurances

Nous pouvons être satisfaits de l'exercice 2017. Le montant des primes encaissées a légèrement diminué, ce fait était attendu, notre système de fixation des primes ayant été modifié. Malgré tout, notre Coopérative est saine, d'autant plus que la bourse nous est favorable. 2017 a connu de sinistres ce qui démontre que les tireurs sont disciplinés et que les actions de prévention et sécurité que nous menons portent leurs fruits. Merci beaucoup.

La stratégie que nous avons choisie – proposer des services et des assurances adéquates – nous montre que nous sommes sur le bon chemin. Nombreuses sont les sociétés de tir qui nous demandent d'élargir notre domaine et d'apporter des compléments, ce que nous avons fait, particulièrement avec l'assurance protection juridique. Ces innovations correspondent à nos besoins et il est vivement conseillé aux sociétés de conclure ces assurances. Les sociétés sont responsables envers leurs membres, j'y reviendrai dans les divers.

Nous sommes aussi préoccupés par le développement de la législation sur les armes que l'UE veut rendre plus rigide. Nous avons participé à la consultation et avons demandé le rejet de cette proposition. Depuis, nous avons appris que le Conseil fédéral a reconsidéré sa position sans prendre en compte les désirs des tireurs. Il est trop naïf de croire, qu'avec un renforcement des lois sur les armes, on peut combattre le terrorisme. Nous retirons simplement la confiance placée dans nos concitoyens depuis des centaines d'années ce qui contribue à ébranler nos traditions suisses. Personne ne peut punir nos braves citoyens et protéger les criminels. C'est à nous, tireurs, de motiver les parlementaires ces prochaines semaines et de leur démontrer que la législation de l'UE ne sert à rien et qu'il ne faut pas entrer en matière.

Pour terminer, j'aimerais adresser mes remerciements à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, nous soutiennent. Un merci tout spécial va à mes collègues du comité directeur et à ceux du comité administratif qui, sous la houlette compétente de Hans Rudolf Liechti, font de l'excellent travail. Ma gratitude va aussi, pour leur bonne collaboration, au DDPS, au SAT, aux OFT, à la FST ainsi qu'à toutes les associations.

Enfin, je tiens à vous remercier vous tous, chers Coopérateurs pour votre fidélité et votre compréhension ainsi que pour avoir payé vos primes d'assurances dans les délais !

Je souhaite à tous une bonne santé, beaucoup de chance et une saison de tir 2018 sans accident.

Hommage aux disparus

Quelques amis nous ont quittés durant l'année écoulée. En leur nom à tous, je cite notre membre d'honneur, Elmar Breitenmoser, qui est décédé le 24.11.2017. Votre président adresse sa sympathie à tous ceux qui ont perdu un être cher. L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

Représentants et invités

Un bon nombre de représentants des Autorités, de l'Armée, des associations de tir et autres invités ainsi que de nos membres d'honneur se sont joints à nous pour cette Assemblée. Je salue également la presse. La liste complète de ces personnes se trouve sur les tables.

J'aimerais saluer tout spécialement:

Les membres d'honneur de l'USS Assurances Otto Kunz; Jean-Paul Grünenwald; Willy Häsler; Siegfries Meier et Peter Schneeberger

M. Heinz Hammer, Président de l'Association soleuroise de tir

M. Werner Salzmann, Conseiller national

M. Jakob Büchler, Conseiller national

M. Luca Filippini, Président de la FST, accompagné par tous les membres du CD et du dir admin

M. Anton Albisser, Vice-président ASTA

M. Marcel Ochsner, Président STM

M. Bernhard Lampert, Président ASTV



M. Peter Wiederkehr, Vice-président IPSD et son épouse

M. Roland Brägger, Président VSV

M. Jacques Dessemontet, Tireurs sportifs vétérans

M. Martin Hug, Président Association des donateurs (ADD/GöV)

M. Andreas von Känel, Président Musée Suisse des Carabiniers

Mme Regula Berger, directrice du Musée Suisse des Carabiniers

M. le colonel Daniel Siegenthaler, Expert fédéral des installations de tir

M. le colonel EMG Pius Branchen, Chef soutien à l'instruction

Mme Katrin Stucki, Cheffe SAT

12 OFT en fonction

Les représentants de la presse:

M. Silvan Meier, Tir Suisse

M. Heinz Bolliger, Roi du Tir et président d'honneur SMV

M. Max Flückiger, Journal Suisse du Tir

M. Werner Hirt, Hirt Agence

Divers invités et délégués se sont fait excuser pour cette Assemblée. L'invitation vous a été adressée avec l'ordre du jour, le 10 mars 2018. L'ordre du jour n'est pas modifié.

1. Souhais de bienvenue, Constitution, Election des scrutateurs

Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen
 Procès-verbal: Maggie Mesmer
 Contrôle: Sepp Rusch, Rolf Schmutz (Stv)
 Traduction: simultanée

Scrutateurs

L'Assemblée élit les scrutateurs comme proposé:
 – Hanspeter Rohner (SGKSV)
 – Anna Marugg (BSV)

Présences

Comité directeur	5
Délégués	212
Total Droit de vote	217
Majorité absolue	109
Comité administratif	7
Membre d'honneur sans droit vote	4
Invités	49
Organe de révision	2
Total présences	279

Le bureau de vote est formé, en cas de vote au bulletin secret, de: Sepp Rusch, Vice-président USS Assurances, Rolf Schmutz, rempl. dir administratif/contrôle ainsi que des scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2017 à Lugano

Le procès-verbal, établi par Maggie Mesmer, membre du comité administratif est présenté en langue allemande et française. Il est reproduit dans le rapport annuel 2017 aux pages 2 à 9. La parole n'est pas demandée au sujet du procès-verbal.

Décision: Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'AD. Le président remercie Maggie Mesmer pour l'établissement de ce dernier et pour le grand travail qu'elle effectue tout au long de l'année.

3. Rapport annuel 2017

Le rapport annuel 2017 a été adressé aux délégués en même temps que l'invitation de ce jour, soit le 10 mars 2018. Il est le reflet de notre activité durant l'année 2017. La parole n'est pas demandée au sujet du rapport annuel. Il est accepté à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen adresse ses remerciements au directeur administratif Hans Rudolf Liechti pour ses compétences et la manière dont il dirige le comité administratif. Les mêmes remerciements vont à Rolf Schmutz (rempl. dir admin) et à tous les membres de ce comité qui, tout au long de l'année, remplissent avec plaisir et détermination leur tâche. Un fort applaudissement leur est adressé par l'Assemblée.



4. Comptes annuels 2017

Pour la présentation des comptes, la parole est donnée au directeur administratif Hans Rudolf Liechti.

Sinistres

Durant l'année écoulée, 28 sinistres ont été enregistrés. Ils se répartissent comme suit:

- 12 cas de dommages à la personne (accidents bagatelle)
- 8 cas de responsabilité civile
- 7 cas pour l'assurance casco
- 1 cas pour le crédit libre

De plus, quelques sinistres nous ont été annoncés pour lesquels l'USS Assurances n'a finalement pas eu à intervenir, raison pour laquelle ils ne figurent pas dans les statistiques. Deux cas graves sont encore en suspens.

La discipline des tireuses et tireurs a été, durant 2017, exemplaire. Ceci a un effet sur les statistiques annuelles. Je vais entrer en détail sur certains points:

- Quelques sinistres sont dus au fort vent
- Nous n'avons que des lésions corporelles légères
- Sinistres casco

Responsabilité civile

Les forts vents de l'été 2017 ont provoqué des dégâts aux installations. Des signaux de places de parc et des mâts sont tombés, un sac à vent et sa corde ont été arrachés, occasionnant des dégâts à des véhicules. Tous les sinistres ont été couverts par l'assurance responsabilité civile.

Accidents

Lors des accidents, et par chance, aucune blessure grave n'a été enregistrée. Il aurait pu en être le contraire dans deux cas où des doigts ont été coincés dans la culasse de l'arme. Dans un autre cas, un tireur a reçu un coup à la tête avec son fusil, durant un tir, en raison d'une cartouche défectueuse.



Assurance casco

Les sinistres en matière de casco nous laissent songeurs. Durant l'année écoulée sept cas de rupture de râteliers provoquant des dommages à des fusils standard nous ont été annoncés. Pour cinq cas, les fusils sont tout simplement tombés des râteliers. Souvent les causes des sinistres ne sont pas claires ou les auteurs des faits ne sont pas annoncés. Personne n'a rien vu ni entendu. Un fusil qui tombe n'est pas une plume et doit provoquer du bruit. Nous suivrons les prochains cas de près. Les informations données dans le formulaire d'annonce peuvent provoquer la méfiance.

Domaine des assurances

Nous avons déjà passablement parlé des modifications environnementales de l'activité de tir. J'aimerais cette fois vous parler d'un fait réjouissant. Auprès des tireurs dynamiques, 10 nouvelles sociétés ont été fondées et se sont assurées auprès de nous. Pour 2018, d'autres sont prévues ou déjà annoncées.

Nous cherchons toujours à rendre attentif au défaut de couverture. En Suisse, il existe de plus en plus d'exploitants d'installations de tir (avec plus de deux sociétés par installation) qui ne disposent d'aucune assurance. Beaucoup d'entre elles ne sont pas conscientes de leur responsabilité. En cas de sinistre, d'autant plus si l'auteur n'est pas connu, elles sont obligées d'en assumer les conséquences. Le plus effarant est que certaines ne se sont toujours pas assurées bien qu'ayant subi des sinistres!

Nous passons maintenant à l'assurance protection juridique.

Le président renseignera, dans les divers, sur les aspects importants de l'assurance protection juridique et de l'assurance mise en place. Je me contente de vous donner connaissance des statistiques des contrats passés avec notre partenaire l'Orion. Jusqu'à fin mars 2018, 1249 contrats ont été signés. Ils étaient aux nombres de 1205 l'année précédente. L'an dernier je vous ai montré un classement. Aujourd'hui, je me cantonne aux cavaliers de tête.

Canton	Contrats	% 2017	% 2016
Tessin	61	100.00	29.51
Appenzell Rhode Intérieur	16	100.00	78.57
Schaffhouse	33	82.50	70.45
Zoug	12	75.00	75.00
Appenzell Rhode Extérieur	15	74.43	71.43
St. Gall	114	70.80	68.94
Glaris	19	70.37	70.37
Jura	24	64.86	59.46
Fribourg	87	59.58	56.15

Nous offrons une bonne possibilité, mais n'obligeons personne à conclure une assurance protection juridique. Nous nous réjouissons que la Fédération tessinoise des sociétés de tir ait assuré elle-même toutes ses sociétés et organisé l'encaissement des primes. Bon exemple à suivre

.Sécurité et prévention

«Protège tes oreilles, tu n'en n'as que deux»

C'est sous ce slogan que s'est déroulée l'exposition «Pêche, Chasse Tir». Ce fut la troisième action que nous avons menée avec la SUVA et ce fut un succès. A ce jour, nous avons vendu 8'500 appareils de protection de l'ouïe.

Nous n'enregistrons de plus pratiquement plus de sinistres en la matière.

«La sécurité avant tout» ou «Safety First»

est toujours d'actualité. Nous mettons tout en œuvre afin de maintenir élevé l'aspect de la sécurité lors de la pratique du tir. Nous essayons d'améliorer nos connaissances en visitant toutes sortes de pratiques du tir qui ne nous sont pas

familiales, par exemple la pratique du tir dynamique, celle des armes se chargeant par la bouche ou encore le tir sur silhouettes métalliques. Nous avons rendu visite au centre de tir de Selgis qui pratique cette discipline, une démonstration nous a été faite ainsi qu'en ce qui concerne le tir de chasse. Partout nous avons constaté combien l'on accordait d'importance à la sécurité.

Quelques détails sur le bouclement des comptes 2017

Le montant de l'encaissement des primes pour 2017 a baissé de CHF 9'000.00. CHF 540'287.75 (CHF 549'339.15) ont été encaissés. A elle seule, l'assurance de base des sociétés membres de la FST a baissé de CHF 13'563.00. Une partie de cette perte a été compensée par d'autres associations, principalement par plusieurs associations de tireurs dynamique qui ont été créées.

Primes			Diff.
Primes annuelles	2017	540'287.75	- 1.64%
	2016	549'339.15	
Assurances spéciales	2017	45'997.50	5.67%
	2016	48'809.35	
Total encaissement des primes	2017	586'285.25	
	2016	598'148.50	

Pour les assurances spéciales, les montants principaux des primes encaissées proviennent des tirs cantonaux.

Nous constatons de plus en plus que des sociétés quittent les associations régionales et continuent d'exploiter les installations en groupes indépendants. Ceci apporte son lot de dangers. Qui surveille et garantit la sécurité?

Investissements

L'activité boursière 2017 a été très bonne. Nous avons atteint, avec nos actions, une performance de 15.57% et avec le dépôt composé majoritairement d'obligations et d'une faible part d'actions, 4.22%.



La raison principale de cette bonne performance est due à une augmentation des cours de la bourse. Il en va de même avec le cours de l'Euro. Pour ce qui est des coupons de valeurs, l'intérêt est toujours pratiquement nul. Je répète ce que j'ai dit l'année dernière, notre stratégie à long terme et notre prudence font que les éventuelles baisses n'ont pratiquement pas d'influence sur nos affaires.

Immeuble route de Fribourg

L'immeuble est loué à 100%. Au contraire des fonds de placement, le rendement de ce bien est bon.

- Rendement brut CHF 140'442.00
- Lors des rares déménagements, nous profitons d'assainir les locaux et, si besoin, de changer les appareils ménagers.
- Nous avons dévalué l'immeuble de CHF 58'200.00
- Rendement brut 6.53%

Charges

Les charges sont décrites dans les annexes au rapport annuel.

Je viens de vous renseigner sur les sinistres. La diminution des sinistres a un effet direct sur les montants payés. Pour 2017, cette somme se monte à CHF 31'923.85. Nous avons fait une réserve complémentaire de CHF 20'000.00.

Deux cas sont toujours ouverts. Nous devons compter avec d'importantes factures.

- Les frais d'exploitation et d'administration sont repris en détails dans le rapport annuel.
- L'Assemblée des délégués de Lugano nous a finalement coûté CHF 26'065.05 contre CHF 37'605.15 l'année précédente. Le CO du Tessin a réussi à obtenir des conditions plus avantageuses. De plus, la Ville de Lugano a offert l'apéritif ce qui n'a pas toujours été le cas ailleurs. La prévente des cartes de banquet a bien fonctionné.
- Comme relevé lors de la dernière AD, la taxation des impôts pour les huit dernières années a été fixée définitivement. Pour 2017, le montant est déjà connu.

Bilan

- Le bilan ne comporte aucun risque.
- Le capital propre (sans les réserves) se monte au 31.12.17 à CHF 7'023'732.61
- Nous avons volontairement diminué l'argent liquide en raison de l'arrivée probable de taux d'intérêts négatifs. Cet argent a été investi dans les fonds.

Comptes annuels et attribution de l'excédent 2017

L'Assemblée des délégués de ce jour dispose d'un montant de CHF 185'732.61. La proposition de répartition de l'excédent 2017 est le suivant:

- Attribution aux réserves légales
CHF 160'000.00
- Attribution aux réserves techniques
CHF 25'000.00
- Report sur nouveau compte
CHF 732.61

Révision

La révision des comptes a été faite par l'entreprise Balmer-Etienne de Lucerne. Son rapport se trouve en page 19 du rapport annuel. Notre actuaire Mme Dr. Marianne Ort, a également délivré un rapport positif quant à l'activité du comité administratif.

Remerciements

Nous avons une année 2017 intense derrière nous. J'aimerais remercier ici toute mon équipe ainsi que le comité directeur pour leur engagement. Nous nous réjouissons d'apporter nos prestations de service au bénéfice des tireuses et tireurs de toute la Suisse à des conditions avantageuses. Notre slogan pour 2018 est:

«Sécurité – pas de routine»

a) Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Balmer-Etienne SA n'a aucune remarque à ajouter à son rapport.

b) Acceptation des comptes annuels et attribution de l'excédent 2017

Les délégués soutiennent la proposition du comité directeur. Ils acceptent les comptes annuels à l'unanimité et attribuent l'excédent de recettes comme proposé.

5. Décharge au comité

Décision: Les délégués donnent décharge au comité directeur dans la composition connue (rapport annuel page 22) à l'unanimité.

Au nom du comité directeur et du comité administratif, le président Rudolf Vonlanthen remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

6. Elections

6.1 Election de l'organe de révision pour une année

Proposition: Balmer-Etienne SA de Lucerne, représentée ici par Mme Bettina Bereuter-Bucher. Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: L'entreprise Balmer-Etienne SA, Lucerne, est réélue à l'unanimité pour une année.

7. Honorariat

Ce printemps, plusieurs présidents cantonaux ou sous-associations se sont démis de leur fonction. Il s'agit de:

- Beat Hüppi, Tireurs sportifs des deux Bâles (printemps 2017)



- Walter Achermann, Association de tir sportive de Suisse centrale
- Pierre-André Haas, Vaud
- Walter Harisberger, Bâle campagne
- Fredy Lienhard, Glaris
- André Maury, Genève
- Hansruedi Reichenbach, Zoug
- Urs Stähli, Zürich

Rudolf Vonlanthen les remercie pour le travail effectué et leur remet un petit cadeau.

8. Divers

Assurance protection juridique Orion

Avec l'assurance de base les sociétés de tir, leurs comités, les aides et tous les tireuses et tireurs sont assurés lors des manifestations de tir dans un stand agréé, pour le modeste montant de CHF 40.00.

L'assurance couvre les domaines suivants:

- Droits des dommages intérêts inclus plainte pénale (prétentions civiles en dommages intérêts extracontractuelles pour les dégâts matériels ou dommages corporels)
- Défense pénale (défense des intérêts juridiques de l'assuré lors d'une procédure pénale engagée contre lui du fait d'une inculpation pour violation par négligence des lois)

L'assurance Orion en qualité d'assureur protection juridique prend votre défense avec une limite par cas juridique de CHF 500'000.00. Ce montant couvre les frais de défense de l'avocat, les frais de procédure et les frais d'expertise. Cette assurance est valable partout en Suisse et dans les pays avoisinants. Aucune franchise n'est demandée.

A la demande de nombreux d'entre vous nous sommes en mesure de vous offrir un complément à cette assurance:

Avec un complément bon marché, une prime annuelle à forfait de CHF 130.00 (inclus. 5% Timbre fédéral) la société est couverte droit des dommages intérêts, en droit de voisinage, aux litiges relatifs aux subventions. De plus, avec cette couverture à forfait, les membres des sociétés

sont couverts en défense pénale à savoir la défense de l'assuré lors de la procédure administrative dans le domaine de l'acquisition d'armes y compris la confiscation d'armes par négligence de prescription de la loi dur les armes.

Le montant a également une limite de CHF 500'000.00 par cas juridique. Aucune franchise n'est demandée. Pour ce qui est du permis d'acquisition d'armes y compris la confiscation de l'arme, la couverture s'étant à toute l'Europe. Pour une couverture optimale en matière de protection juridique nous vous conseillons les deux modules (base et complément) pour une prime annuelle de CHF 155.00 en lieu et place de CHF 170.00. Les modules peuvent naturellement être pris individuellement. Les turbulences actuelles nous incitent à être bien couvert en assurance de protection juridique. N'oublions pas que les honoraire d'un avocat à l'heure sont plus importants que la prime d'assurance pour une année.



La parole n'est pas demandée par l'Assemblée.

Le président met un terme à cette 130^{ème} Assemblée des délégués en adressant encore une fois ses remerciements à tous les délégués et invités qui ont démontré leur intérêt à l'USS Assurances. Il remercie aussi les organisateurs de cette journée sous la direction de Robert Fürst. Ses remerciements vont également à tous ses collègues du comité directeur et administratif. Le président remercie le corps de musique Concordia de Soleure sous la direction de Peter Baumann pour l'encadrement musical. Il remercie le photographe du jour Hermann Mesmer, les représentants de la presse pour le rapport intéressant qu'ils publieront.

Le président souhaite à chacun une belle année, une bonne santé et une saison de tir 2018 sans accident. Il invite les délégués et invités à l'apéritif.

Fin de l'Assemblée des délégués: 18.05 Heures.

Zuchwil, 27.04.2018

La teneur du procès-verbal
Maggie Mesmer

Dicastère assurances

Assurances spéciales

Durant l'année écoulée un grand nombre de manifestations de tir ont été organisées. Grâce à la révision des CGA de 2015, la plupart des manifestations sont intégrées dans le paquet de base et ainsi assurées. Des assurances spéciales sont nécessaires pour:

- Fêtes de tir et concours à toutes les distances pour fusil et pistolet, armes petit calibre, fusil et pistolet à air comprimé qui comportent plus de 4 passes
- Tirs de nuit
- Tirs historiques
- Tirs avec de la munition spéciale autre que celle des d'armes d'ordonnance, petit calibre et munition de sport selon l'ISFF
- Tirs d'entreprises (tir d'entreprises et d'associations) dirigés par une société affiliée à l'USS Assurances

Assurances spéciales conclues

- Art. 31.1 7 Fêtes de tir
 Art. 31.2 158 Tirs d'entreprises (Tirs d'entreprises, de partis politiques, associations etc.) sous la direction d'une société affiliée à l'USS Assurances
 Art. 31.4 40 Tirs avec de la munition spéciale
 Art. 31.6 59 Tirs de nuit
 Art. 31.8 17 Tirs historiques

Organisations de places de tir

Nous avons constaté que de nombreuses organisations de places de tir, par manque d'informations, ne sont pas en possession d'une assurance de base, raison pour laquelle nous avons, en automne dernier organisé une action visant à renseigner celles-ci. Toutes les sociétés qui sont impliquées sur des places de tir en communauté ont été rendues attentives, de manière écrite, sur le manque de couverture en assurance. En cas de sinistre, des complications pourraient être rencontrées pour liquidation des cas. La responsabilité ne peut en aucun cas être attribuée à une société de tir puisque la manifestation est organisée par plusieurs sociétés. L'organisation de la place de tir pourra dans ce cas être rendue responsable. Par la conclusion de l'assurance de base, les sociétés organisatrices sont ainsi couvertes envers la loi.

Nouveaux membres

En 2018, 27 coopérateurs ont été admis au sein de l'USS Assurances:

- Art. 20.1 5 Sociétés de la FST
 Art. 20.3 3 Associations de districts et de régions
 Art. 20.4 3 Organisations de places de tir ou exploitants d'une place de tir
 Art. 20.5 1 Exploitants d'installations en sous-sol (Indoor)
 Art. 22.1 4 Associations de vétérans
 Art. 23.1 5 STD (Tir dynamique)
 Art. 24.1 1 Sociétés de chasseurs
 Art. 29.3 4 Sociétés de tir isolée
 Art. 29.31 1 Corporation de tireurs

Assurance transports

L'assurance transports assure les marchandises, propriétés de l'organisateur ou de tierces personnes, en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein lors des fêtes de tir.

Depuis le mois de janvier, nous avons décidé de conclure un partenariat avec l'entreprise tsm. Par cette nouvelle collaboration, nous pouvons mieux couvrir nos besoins et obtenir des conditions financières avantageuse.

Les marchandises suivantes sont couvertes:

- Tentes, containers, caravanes, mobilier d'exposition, drapeaux
- Matériel pour l'exploitation du restaurant (mobilier, vaisselle, appareils de cuisson, denrées alimentaires etc.)
- Mobilier de bureau (copieurs, ordinateurs, projecteurs, mobilier etc.)
- Pavillon des prix en tous genres
- Valeurs (argent liquide, billets de loterie)

Risques couverts:

- Pertes et dommages lors du transport ou dégâts subis lors du chargement ou du déchargement du véhicule par exemple.
- Incendie, explosion, risques dus aux éléments, spoliation, vol avec effraction ainsi que les dégâts des eaux durant l'entreposage et la durée de la fête

Notre partenaire

tsm

COMPAGNIE D'ASSURANCES
 VERSICHERUNGS - GESELLSCHAFT
 INSURANCE COMPANY

Assurance protection juridique

L'assurance protection juridique, une prestation de l'USS Assurances pour les sociétés et leurs membres. A la demande générale, nous sommes en mesure de fournir une prestation complémentaire. Avec une couverture complémentaire et une prime annuelle à forfait de CHF 130.00 (5% de droit de timbre inclus), nous offrons aux sociétés un complément au droit des dommages-intérêts, du droit de voisinage et des litiges relatifs aux subventions ainsi que de la défense pénale concernant les prescriptions sur l'acquisition et de la loi sur les armes. Il est réjouissant de constater que, dans certains cantons, toutes les sociétés de tir possèdent une telle assurance et que les cantons se sont chargés de l'encaissement des primes.

Protection juridique pour exploitations d'installation de tir

Avec l'assurance de base pour une prime de CHF 40.00, les sociétés de tir, en particulier leurs comités leurs aides, mais aussi les tireuses et tireurs, sont assurés en cas de sinistre sur une installation de tir. L'assurance couvre les sinistres:

- Droit des dommages-intérêts inclus la procédure pénale (prétentions civiles et demande d'indemnité lors de dommages aux choses et aux personnes)
- Défense pénale (Frais de défense pénale en cas d'accusation de négligence et de violation des prescriptions)

Offre complémentaire de protection juridique pour les sociétés de tir

Avec la couverture complémentaire les membres de l'USS Assurances profitent d'une offre exceptionnelle. Sont assurés la société, son comité et tous les membres de la société même si le sinistre n'est pas directement lié à une manifestation de tir. Le montant de la prime représente la moitié d'une heure de travail d'un avocat: CHF 130.00 par société et par année.

L'assurance couvre les domaines de droit suivants

- Droit de dommages-intérêts en matière civile pour les réclamations d'indemnités lors de dommages aux stands de tir, respectivement du local de la société, participation de l'assuré dans la procédure civile pour autant que ceci soit nécessaire. Cette couverture est aussi valable pour les membres des sociétés.
- Droit de voisinage: litiges dus au bruit envers les voisins ou la commune lors de manifestations de la société.
- Droit relatif aux subventions: Montant des subventions envers la Confédération, le canton ou la Commune, ceci principalement lors de l'exploitation des installations de tir ou de l'assainissement de celles-ci.
- Défense pénale: concernant une procédure pénale en cas d'accusation de négligence ayant provoqué des lésions corporelles graves ou non-respect de la loi sur les armes
- Droit d'acquisition d'armes ainsi que séquestration d'armes: couverture en cas de refus d'obtention de permis d'achat d'armes ou de séquestration des armes pour motif de non-respect de la loi sur les armes.

Proposition combinée assurance de base et assurance complémentaire

L'assurance de base et l'assurance complémentaire peuvent être conclues pour la somme de CHF 155.00 dans le cadre d'une offre combinée.

Responsables assurances
Hermann Mesmer, Eric Zosso

Sinistres 2018

Durant l'année 2018 nous avons enregistré 26 nouveaux sinistres. Ils se répartissent comme suit : 8 cas de dommages corporels, 11 de responsabilité civile, 3 de dommages matériel et 4 relevant du crédit libre. Pour 13 cas, l'USS Assurances n'a, finalement, pas eu besoin de délier sa bourse. 9 autres cas nous ont été signalés. Toutefois aucun document ne nous étant parvenu, il en ressort que ces cas ont été considérés comme non assurés.

2 sinistres, annoncés en 2017, sont actuellement toujours ouverts. Il s'agit de 2 accidents avec lésions corporelles et dont les factures ne nous sont pas encore parvenues. Le cas grave de 2015 n'est pas réglé. La procédure n'est pas encore terminée. Pour celui de 2014, un décompte définitif sera établi au premier semestre 2019, l'avocat de la partie adverse nous ayant maintenant fait des propositions que nous pouvons analyser.

Le nombre de sinistres annoncés est donc resté stable. Nous sommes satisfaits de n'avoir enregistré aucun accident dû à un départ de coup involontaire. Ceci démontre l'utilité des conférences auxquelles l'USS Assurances participe et est partie prenante. La sécurité reste l'ABC de notre sport. Notre gratitude est adressée aux intervenants.

Lors de sinistres relevant de la responsabilité civile, il a été constaté une fois de plus que passablement de sociétés possèdent un contrat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance privée. Ceci conduit non seulement à une double couverture et à plus de frais pour les sociétés mais également à de longues discussions. Malheureusement, en raison de cette situation, nous avons vécu quelques expériences désagréables.

Nous aimerions remercier nos assurés pour leur excellente collaboration. Les tireurs sont prévenants, ils respectent directives et règlements. Ils réfléchissent en amont. Ceci permet d'éviter des sinistres. Les fonctionnaires, présidents, moniteurs de tir, membres des comités ainsi que tous les tireurs sont conscients de leur responsabilité. L'USS Assurances les remercie pour leur soutien et leur manière d'agir en faveur de notre beau sport.

Afin de régler au mieux les sinistres, nous vous prions:

- D'annoncer rapidement les sinistres en consultant les directives qui se trouvent sur notre site internet.
- Pour des cas graves, prendre rapidement contact avec nous par e-mail ou par téléphone.
- De ne pas nous adresser de factures sans y ajouter de commentaire mentionnant de quel sinistre il s'agit. Vous pouvez sans autre nous adresser le déroulement de l'accident par écrit ou sur internet ou directement à: eric.zosso@uss-versicherungen.ch ou au 079 249 89 73.

Si nous avons besoin d'un complément d'information nous prendrons contact avec vous.

D'autres information sous:

www.uss-versicherungen.ch

Le responsable sinistres

Eric Zosso

Statistique des sinistres

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de sinistres	28	20	28	28	24	28	26
Réglés au 31.12.	19	16	16	23	18	23	21
Répartition par Associations							
FST	23	13	24	27	22	26	24
AFTA	5	6	3	–	1	1	1
Autres	–	1	1	1	1	1	1
Genre de dommages							
Accidents	10	3	11	5	9	12	6
Cheminement	1	–	–	3	–	–	–
Sachschäden	11	13	13	5	4	7	5
Responsabilité civile	6	4	4	14	8	8	13
Dommages à l'ouïe	–	–	–	1	3	1	2
Répartition par manifestations							
Groupe A							
Tirs obligatoires	1	–	1	–	–	–	–
Tir en campagne	2	–	2	1	–	1	1
Cours jeunes tireurs	–	–	1	–	1	2	2
Autres cours	1	1	–	1	3	2	2
Tir de société	7	1	2	5	2	2	5
Fêtes de tir	9	4	3	1	8	7	3
Puis							
Exploitation installation	6	10	17	15	9	12	9
Tir d'entreprise	–	–	–	–	–	–	–
Armes à air comprimé	–	–	–	2	–	–	1
Préparatifs-/travaux constr.	2	4	2	3	1	2	3
Les sinistres ont touché							
Participants	16	10	17	14	12	14	7
Jeunes tireurs	1	–	1	1	–	2	2
Cibarres	–	–	1	–	–	–	1
Autres fonctionnaires	4	–	–	2	4	2	2
Tierces personnes	6	4	7	10	7	8	13
Sociétés	1	6	2	1	1	2	1
Versements crédit libre	1	4	4	3	3	1	4
Sinistres non assurés	3	6	8	8	10	10	9

Sécurité et prévention

Base / Prescriptions

Les Arquebusiers suisses, VSV, ont édité un nouveau document «**Installation de tir, construction, exploitation, entretien et sécurité pour arquebusiers**» qui remplace l'édition du même titre du 1.1.1983. Ce document est entré en vigueur le 1er janvier 2018. L'indépendance de l'USS Assurance en cas de sinistre y est clairement établie.

La documentation concernant les «prescriptions pour les installations de tir de chasse», édition 1998, doit également être revue et adaptée aux nouvelles normes. Après un premier contact avec le directeur administratif des «chasseurs suisses», le comité de cette association a décidé, le 24 août 2018, de travailler dans cette direction.

Les tireurs à l'arc connaissent une belle évolution. Les documents de base pour la construction et les mesures de sécurité techniques des parcours de tir à l'arc sont disponibles. Ils se trouvent sur le site Swiss Archery Association.

Les trois documents mentionnés ci-dessus servent aux personnes compétentes, désignées par les cantons, pour l'expertise, la construction, l'entretien et la sécurité des installations de tir.

Action pour la prévention des sinistres

L'action «**pharmacies de secours pour sociétés de tir**» a été lancée en 2012. Après la vente d'environ 750 pièces, nous avons arrêté cette action à la fin de l'année. Il faut maintenant contrôler et maintenir l'état de ces pharmacies et remplacer le matériel manquant ou utilisé. Un formulaire de commande est à disposition sur le site de l'USS Assurances.

En 2016, a débuté l'action «**appareils de protection de l'ouïe**». La Suva/Assurance militaire et l'entreprise Thomi + Co AG/SA ainsi que l'USS Assurances se réjouissent du succès rencontré. Cette action sera maintenue en 2019. Les exploitants des installations de tir peuvent encore commander d'autres appareils à bon marché.

Traitement des dossiers, conseils et documentation

Malgré le support internet, nombreuses sont les questions intéressantes qui parviennent au responsable de la « sécurité et prévention ». En donnant des réponses, le contact direct avec la base est maintenu.

Les Officiers fédéraux de tir, en qualité de personnes compétentes, ont effectué durant leur activité hors du service, de nombreuses heures de travail en faveur de l'USS Assurances. Ils ont été engagés lors de nouvelles constructions ou transformations sur de nombreuses places de tir (voir art 5, chiff 23 de l'ordonnance). Ils ont expertisé les places de tir en prenant en considération les mesures de protection de l'environnement ou celles relatives aux constructions en zones de danger.

L'USS Assurances a collaboré au lancement de la nouvelle discipline sportive «**ISSF Target Sprint**». Cette discipline comporte une course de mi-distance et un tir à air comprimé à 10m. Les règles du tir sont assimilables à celles d'un biathlon. En règle générale, le tir se pratique sur une installation temporaire qui doit être expertisée par les personnes compétentes.

Engagements

Le directeur administratif et le responsable du dicastère sécurité et prévention ont collaboré à la mise en place de la Conférence nationale sur le tir et, à l'automne, à celle des Officiers fédéraux de tir. Ces derniers ont été renseignés sur divers thèmes et des informations importantes ont été échangées.





Le responsable P+S a eu l'occasion lors d'une formation organisée par le SAT, de prendre congé des **colonels Heinz Thalmann** et **Hans Wyrsch** qui sont remplacés par le **col Antoine Progin** (OFT 5) et le **maj René Wild** (OFT 16). Les deux premiers cités ont été remerciés pour leur engagement au service de l'activité hors du service et le tir sportif dans notre pays. Quant à leurs successeurs, ils ont été instruits à leur fonction en collaboration avec l'USS Assurances et ont reçu divers documents nécessaires à cette dernière.

Les membres du comité directeur et ceux du comité administratif de l'USS Assurances ont eu le plaisir de visiter, le 22 août 2018, le **musée de la munition** de l'entreprise RUAG à Thoune. Cette visite avait pour but premier une meilleure connaissance de la munition autorisée dans la pratique du tir hors du service.

Les membres de la direction administrative ont été conférenciers sur les thèmes de la sécurité, de la prévention et des assurances auprès de:

- Cours de base et cours de répétition pour moniteurs de tir
- Cours pour directeurs des jeunes tireurs
- Cours Security Officer (Dynamic Shooting)

Ueli Blaser

Sécurité et prévention

Ne pas oublier:

Une arme bien entretenue aidera à obtenir de bons résultats de tir durant la prochaine saison. Par conséquent, dès la fin des tirs de l'année, il y a lieu de nettoyer, soigner et effectuer le contrôle de fonctionnement des appareils de sport.

Ce service de parc, effectué dans le cadre de la société (avec ou sans fondue) peut être inséré dans les activités et dans l'AFS, tous les participants de la société étant assurés par l'USS Assurances!

Comptes annuels 2018

Comptes de résultat	Notes	2018	2017
Primes brutes	3.1	595'842.90	586'285.25
Parts des réassureurs		- 107'110.54	- 113'756.92
Primes nettes		488'732.36	472'528.33
Sinistres payés		- 23'539.55	- 31'923.85
Variation de la réserve mathématique		- 15'000.00	20'000.00
Charges des sinistres		- 38'539.55	- 51'923.85
Prévention des accidents		- 8'705.60	- 2'708.50
Expertises, homologations, cours		- 31'836.00	- 28'194.10
Amortissements		- 29'633.90	- 40'885.55
Charges administratives	3.2	- 306'677.38	- 292'269.35
Charges d'exploitation		- 376'852.88	- 364'057.50
Résultat d'exploitation		73'339.93	56'546.98
Résultat des immobilisations financières, net	3.3	190'917.25	148'856.12
Bénéfice avant impôt		264'257.18	205'403.10
Impôts directs		- 77'635.05	- 20'509.33
Bénéfice		186'622.13	184'893.77

Bilan	Notes	2018	2017
Trésorerie		541'194.29	852'941.43
Autres créances à court terme		7'229.48	54'845.92
Actifs de régularisation		26'989.01	25'266.67
Total des actifs courants		575'412.78	933'054.02
Immobilisations financières	3.4	7'264'730.68	6'663'395.36
Total des actifs non courants		7'264'730.68	6'663'395.36
Total des actifs		7'840'143.46	7'596'449.38

Bilan	Notes	2018	2017
Dettes résultant de livraisons et de prestations		60'604.45	56'870.38
Passifs de régularisation		99'184.27	60'846.39
Provisions à court terme	3.5	370'000.00	355'000.00
Total des passifs courants		529'788.72	472'716.77
Provisions à long terme	3.5	100'000.00	100'000.00
Total des passifs non courants		100'000.00	100'000.00
Total des passifs		629'788.72	572'716.77
Capital-social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserve statutaire		3'380'000.00	3'220'000.00
Réserve technique		643'000.00	618'000.00
Bénéfice reporté		732.61	838.84
Bénéfice		186'622.13	184'893.77
Total des capitaux propres		7'210'354.74	7'023'732.61
Total des passifs et des capitaux propres		7'840'143.46	7'596'449.38

Tableau des flux de trésorerie	2018	2017
Bénéfice	186'622.13	184'893.77
Amortissements et corrections de valeur	42'846.22	134'182.40
Variation des actifs et passifs courants	102'966.05	- 73'592.62
Achat d'immobilisations financières	- 2'169'249.80	- 980'350.85
Vente d'immobilisations financières	1'554'702.16	984'811.60
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	282'113.24	249'944.30
Achat d'immobilisations incorporelles	- 29'633.90	- 40'885.55
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	- 29'633.90	- 40'885.55
Variation de la trésorerie	- 311'747.14	209'058.75
Liquidité au 1er janvier	852'941.43	643'882.68
Variation de la trésorerie	- 311'747.14	209'058.75
Liquidité au 31 décembre	591'194.29	852'941.43

Comptes annuels 2018

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2018 s'élevaient à CHF 15'000.00.

2. Principales règles comptables

Immobilisations financières

Les immobilisations financières contiennent des titres cotés et un placement immobilier. Les titres sont comptabilisés à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur. Le placement immobilier est comptabilisé à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements.

Provisions techniques d'assurances

Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnités futures et des frais de traitement. En outre, une provision mathématique est comptabilisée. Cette provision compte tenue des variations de la fréquence et du montant des sinistres. La provision mathématique est calculée selon des méthodes de calcul mathématique.

3. Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes	2018	2017
Accidents	238'337.16	234'514.10
Dommages matériels	59'584.29	58'628.50
Responsabilité civile	297'921.45	293'142.65
Total des primes brutes	595'842.90	586'285.25
3.2 Charges administratives	2018	2017
Encaissement des primes	24'854.52	23'291.55
Indemnités de fonction, salaires	98'075.00	91'700.00
Dépenses séances	75'719.25	65'235.65
Révision, conseils	21'356.55	22'559.40
Assemblée des délégués	37'753.60	26'065.05
Imprimés, frais bureau	8'847.38	25'809.18
Frais informatiques	9'986.97	11'444.26
Réclame, sponsoring	30'084.11	26'164.26
Total des charges administratives	306'677.38	292'269.35

Annexe aux comptes annuels

3.3 Résultat des immobilisations financières, net	2018	2017
Produit des titres	193'885.77	151'382.40
Frais de gestion, commissions	- 66'177.77	- 50'957.38
Total du résultat des titres	127'708.00	100'425.02
Produit locatif	141'462.00	140'442.00
Frais d'immeuble	- 21'798.75	- 33'810.90
Amortissement	- 56'454.00	- 58'200.00
Total du résultat du placement immobilier	63'209.25	48'431.10
Total du résultat des immobilisations financières, net	190'917.25	148'856.12
3.4 Immobilisations financières	2018	2017
Obligations	1'371'921.70	1'027'763.63
Actions	1'771'157.72	1'661'084.61
Fonds	2'296'305.26	2'092'747.12
Total des titres	5'439'384.68	4'781'595.36
Placement immobilier	1'825'346.00	1'881'800.00
Total des immobilisations financières	7'264'730.68	6'663'395.36
3.5 Provisions	2018	2017
Provisions pour sinistres	270'000.00	255'000.00
Autres provisions	100'000.00	100'000.00
Total des provisions à court terme	370'000.00	355'000.00
Réserve mathématique à long terme	100'000.00	100'000.00
Total des provisions	470'000.00	455'000.00

Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan

	2018	2017
Bénéfice	186'622.13	184'893.77
Bénéfice reporté	732.61	838.84
Bénéfice porté au bilan	187'354.74	185'732.61
Attribution à:		
Réserve statutaire	160'000.00	160'000.00
Réserve technique	27'000.00	25'000.00
Total attributions	187'000.00	185'000.00
Report à nouveau	354.74	732.61

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de
USS Assurances Coopérative, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'USS Assurances Coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 8 février 2019

Balmer-Etienne AG

Urs Matter
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Roland Furger
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2018
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Vorstand / Comité



Präsident/Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Tel. G +41 26 347 18 20
Mobile +41 79 679 29 57
rudolf.vonlanthen@uss-versicherungen.ch



Vize-Präsident, Finanzen/Vice-président, Finances

Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Tel. G +41 71 788 08 93
Mobile +41 79 543 06 60
sepp.rusch@uss-versicherungen.ch



Mitglied, Finanzen/Membre, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Tel. G +41 58 221 62 60
Mobile +41 79 627 97 35
stefan.zahler@uss-versicherungen.ch



Mitglied/Membre

Schneeberger Peter

Hofstrasse 8
6300 Zug

Mobile +41 79 331 00 74
peter.schneeberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied/Membre

Landis Marzio

Via alla Motta
6953 Lugaggia

Tel. G +41 91 913 84 45
Mobile +41 78 680 25 52
marzio.landis@uss-versicherungen.ch

Geschäftsführung / Direction administrative

Geschäftsführer Directeur administratif



Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez
Tel. P +41 33 654 41 60
Mobile +41 79 333 30 46
hansrudolf.liechti@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso Encaissement des primes



Schmutz Rolf
Asylstrasse 14b
Postfach 294
3700 Spiez
Mobile +41 79 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie
Im Grund
9052 Niederteufen
Mobile +41 79 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen / Assurances Deutschschweiz, Tessin



Mesmer Hermann
Im Grund
9052 Niederteufen
Mobile +41 79 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen, Schäden / Assurances, Sinistres Suisse Romande



Zosso Eric
c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg
Tel. G +41 26 347 21 83
Mobile +41 79 249 89 73
eric.zosso@
uss-versicherungen.ch

Übersetzer, Archiv Traducteur, Archives



Beucler Germain
Chaindon 30
2732 Reconvilier
Tel. P +41 32 926 32 29
Mobile +41 79 797 33 60
germain.beucler@
uss-versicherungen.ch

Sicherheitsfragen & Prävention Sécurité & Prévention



Blaser Ueli
Postfach 712
3550 Langnau i.E.
Tel. P +41 34 402 46 60
Mobile +41 79 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

Aktuarin / Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Culmannstrasse 53, 8006 Zürich

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf, Veilchenweg 3, 5034 Suhr

Kunz Otto, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez

Isler Hans, Alterszentrum Aaheim, Mühlewiesestrasse 8, 8355 Aadorf

Hess Peter Dr., Bahnhofstrasse 2, 5742 Kölliken

Schneeberger Peter, Hofstrasse 8, 6300 Zug

Aebersold Claude, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun

Häsler Willy, Waldeggstrasse 22c, 3800 Interlaken

Ramelli Edy, Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Wälte Hansueli, Triangelstrasse 9, 9100 Herisau

Grünenwald Jean Paul, Rue de Oueches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried, Martin-Disteli-Strasse 9, 4600 Olten



Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

